

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2011**

Présents :

MM. VACHON, AZAÏS, VADIC, DIAS, FANNECHERE, GUILLON, SEBENNE, BONNOT

Mmes PISANI, LEONARD, DEFEMME, BOURLION, AZAÏS, DECHEZLEPRETRE, LEPORATI, LEGROS

Excusés ayant donné procuration :

MM. RAPINAT, MARCHAND

Mmes BORDERIE, OCCHIMINUTI, SALLANDROUZE, CANOVA

Absents excusés :

Mmes BILLEGA, PINEAU

MM. PALLIER, LE BIHAN

**M. le Maire** ouvre la séance et demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de **M. Guy CHIRAC**, décédé il y a quelques jours, qui a siégé pendant trois mandats au conseil municipal en qualité d'adjoint, son fils Bernard ayant lui-même siégé comme maire adjoint pendant un mandat.

**M. Pascal FANNECHERE**, secrétaire, donne lecture du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2010, qui n'est pas adopté faute de réception par l'ensemble des conseillers.

### **1° Signature d'un marché – Rapporteur JL AZAIS**

La Municipalité a lancé une consultation au début du mois de décembre pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la Maison de l'Emploi et de la Formation avec une option pour la mise en place d'un système de coupure lié à la sécurité incendie.

Le montant de ces travaux avait été estimé à 400 000 € HT par le bureau d'études BEMP.

Les entreprises devaient remettre leur offre pour le 20 décembre afin que la demande de raccordement puisse être déposée auprès d'Erdf avant la fin de l'année, ce qui permettait une garantie du prix de rachat de l'électricité au tarif 2010.

Sur les 9 entreprises ayant demandé un dossier, seules deux ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à EDF OPTIMAL pour un montant de 411 000 € HT, comprenant l'option « coupure pompiers », pour un montant de 31 000 € HT.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer les pièces du marché correspondant et à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées à ce type d'équipement.

**M. le Maire** précise que les panneaux seront posés sur un des versants (côté passerelle) du toit et feront office de couverture, pour une production estimée à 64 350 kw/heures par an. Le retour sur investissement est prévu sur 10 années, en fonction du tarif de rachat, bien évidemment, et de la durée de vie de l'installation estimée à 20 ans. Le dossier a été déposé le 22 décembre 2010, mais le tarif reste à déterminer.

**Mme LEGROS** remarque que deux entreprises seulement ont répondu, avec une proposition supérieure de 11 000 € à l'estimation pour l'entreprise retenue, et demande s'il y a eu négociation.

**M. AZAIS** répond par la négative et indique que la réfection « normale » de la toiture avait été évaluée à 100 000 €. Par ailleurs, l'offre de l'entreprise retenue inclut l'échafaudage qui permettra de réaliser une réfection de la façade, d'où des économies d'échelle intéressantes.

**M. SEBENNE** s'inquiète de l'impact de la grêle sur les panneaux et demande de bien assurer la toiture.

Pour **M. AZAIS** les panneaux sont solides et résistants, **M. FANNECHERE** précise que les tests réalisés sur la solidité et l'étanchéité n'ont pas montré de problèmes particuliers. Les panneaux sont conçus pour résister à des chocs violents.

**M. le Maire** rappelle à l'assemblée que la commune, acteur du développement durable, a signé une convention avec EDF garantissant que l'ensemble des consommations électriques d'Aubusson sera d'origine verte. Le Pôle Enfance a obtenu la certification nécessaire et permet pour un coût de facture supérieur de 5 à 6 000 €, de récupérer 11 000 €.

Dans cette logique d'écodéveloppement, les espaces verts sont traités sans pesticides, par des moyens alternatifs comme l'utilisation du désherbage thermique. Cette démarche vertueuse se fait dans le respect de l'environnement.

**Mme LEGROS** demande si le contrat pour le rachat de l'électricité a été signé et à quel coût.

**M. le Maire** répond que le dossier a été déposé, mais le contrat n'est pas encore signé.

**M. SEBENNE** demande si les panneaux sont dans le périmètre de la ZPPAUP.

**M. le Maire** précise que l'ABF, consulté, a donné son accord, mais c'est la commune qui a délivré le permis de construire.

Vote unanimité

## **2° Demandes de subventions au titre de la DGE – Rapporteur M. le Maire**

La loi de Finances pour 2011 a prévu la création d'une nouvelle dotation, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui remplace la dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation d'équipement rural (DDR) pour l'attribution de laquelle, une seule commission d'élus siègera désormais.

La Préfecture nous demande donc de présenter les dossiers pour lesquels nous souhaiterions obtenir un financement DETR.

Vous trouverez ci-joint les dossiers établis par Christophe NABLANC, directeur des services techniques, comprenant une note explicative et un montant estimatif des travaux.

Il s'agit, pour l'année à venir, de la 2<sup>ème</sup> phase de la 2<sup>ème</sup> tranche de la Maison de l'Emploi et de la Formation et de la réfection complète des toits de la Mairie et du cinéma.

# **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Maintien et Développement des services publics en milieu rural**

## **CREATION d'UN PÔLE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION - Espace Philips-**

### **Maître d'ouvrage : VILLE D'AUBUSSON**

La première tranche du projet, après avoir connu quelque retard dû à des travaux supplémentaires portant sur la sécurité pour se conformer à la législation est maintenant terminée. Elle a permis d'initier la réhabilitation de la friche industrielle Philips. Les services de Pôle Emploi, de la Mission Locale de la Creuse, du Centre d'Information et d'Orientation et de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson(MEFAA) ont pris possession de leurs locaux au premier étage et accueillent le public depuis le lundi 17 janvier. Au second, trois salles de formation, une cyber-base et trois bureaux, dont l'un destiné aux permanences de divers organismes, sont également opérationnels.

La deuxième tranche va permettre de finaliser le « complexe » formation/emploi, en complétant l'espace par une salle de conférences/salle d'exposition professionnelle, d'une capacité de 300 places au rez de chaussée, la réalisation de plusieurs salles de formation et de permanences ainsi qu'un espace « pépinière d'entreprises » aux second et troisième étages.

L'ensemble du bâtiment sera raccordé au très haut débit numérique par fibre optique.

Au total, le projet va aboutir à la réalisation d'une entité de 2 800m<sup>2</sup> utiles de bureaux, d'espaces de formation et entreprises, occupés en permanence par une trentaine de salariés, avec une capacité d'accueil d'une centaine de stagiaires en formation et d'environ trois cents congressistes.

Avec ses parkings aménagés, cette structure bénéficie d'une situation géographique idéale en termes de visibilité et de facilité d'accès par le public. Le commerce local devrait également en bénéficier.

Avec la création de la MEFAA, chargée de l'animation de ce nouvel équipement (labellisation du 11 décembre 2006- conventionnement du 21 janvier 2009), le projet intéresse en totalité l'arrondissement d'Aubusson, soit la partie nord du PNR, 2 pays (sud Creusois et Combraille en Marche), 8 communautés de communes, 128 communes, 43 460 habitants. Aubusson, sous-préfecture, occupe une position relativement centrale. Par ailleurs, le sud/est du Département ne dispose d'aucun équipement en mesure de répondre à ce besoin. Le seul équipement similaire se trouve à La Souterraine .

Les travaux de cette deuxième tranche ont une durée prévisionnelle de 18 mois avec un commencement de ces travaux prévu mars ou avril 2011 et se prolongeront donc sur deux exercices budgétaires.

Le coût global estimé, comprenant les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, de bureaux de contrôle, et l'achat du mobilier, matériel et des équipements divers s'élève à 1 840 933,44 €HT. Le plan de financement, approuvé par délibération du 31 janvier 2011, étant le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, honoraires, travaux, mobilier et matériel 1 840 933,44 € HT		Région-contrat de Pays	250 080,00 €
		Europe-FEDER	500 355,14 €
		Etat-FNADT	26 000 ,00 €
		Etat-DETR	439 781,54 €
		Commune	624 716,76 €
TOTAL	1 840 933,44 € HT		1 840 933,44 € HT

Par arrêté du 08 juillet 2010, Monsieur le Préfet de la Creuse a bien voulu nous octroyer une aide de 180 765,60 € , pour la première phase de ces travaux estimée à 903 828,00 € HT.

Pour la réalisation de la deuxième phase des travaux, pouvant être estimée à 937 105,44 €, nous sollicitons l'attribution d'une aide de **259 015,94 €**, soit 27,64 % des investissements.

**Le Directeur des Services Techniques,**

**Le Maire,**

**Christophe NABLANC,**

**Michel MOINE**

## DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

TRAVAUX	MONTANT H.T.
Démolition - Gros Oeuvre	40.000,00 €
Charpente et Couverture	80.000,00 €
Menuiseries aluminium et serrurerie	200.000,00 €
Menuiseries intérieures bois	80.000,00 €
Plâtrerie et isolation	220.000,00 €
Faux plafonds	55.000,00 €
Carrelage et faïence	30.000,00 €
Peintures	70.000,00 €
Sols souples	85.000,00 €
Projection et flocage	50.000,00 €
Electricité	220.000,00 €
Chauffage et ventilation	250.000,00 €
Plomberie et sanitaire	55.000,00 €
Cloisons amovibles	85.000,00 €
Mobilier, matériel et équipements divers	153 277,44€
Honoraires bureaux de contrôle et frais de publicité	30.400,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre - Architecte, Economiste, BET	137.256,00 €
	<b>1 840.933,44€</b>

Le Directeur des Services Techniques,

**Christophe NABLANC**

Le Maire,

**Michel MOINE**

# **Patrimoine Communal – Les Mairies**

## **( Rubrique V A )**

### **Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville.**

**Maître d'ouvrage : VILLE D'AUBUSSON**

**Maître d'oeuvre : DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

L'ensemble des couvertures de l'Hôtel de Ville, représente une surface cumulée d'environ 1 000 m<sup>2</sup>. Il s'agit de couvertures zinc à faible pente datant de la construction de l'immeuble (1936), et sont dans un état de vétusté avancée. Les services techniques municipaux interviennent régulièrement afin de réparer les fuites qui apparaissent de plus en plus nombreuses année après année. Il devient très urgent de procéder à la réfection complète de ces couvertures avant que les dommages ne s'aggravent, que la structure même de ces toitures ne soit atteinte (charpente, plafonds, locaux et biens matériels) et que cela génère par la suite des coûts de rénovation bien plus importants à supporter par la collectivité.

Les travaux subventionnables au titre de la DETR 2011 sont décrits dans le tableau ci-après, Le coût total prévisionnel de ces travaux a été estimé à la somme de 241 996,20 € HT, les travaux pourraient commencer en mai 2011, pour une durée d'environ 2 mois.

Nous sollicitons, au titre de la DETR 2011, une subvention d'un montant de 100 000 € HT (50 % du montant des travaux plafonnés à 200 000 € HT).

Le Directeur des Services Techniques,

Christophe NABLANC,

Le Maire,

Michel MOINE

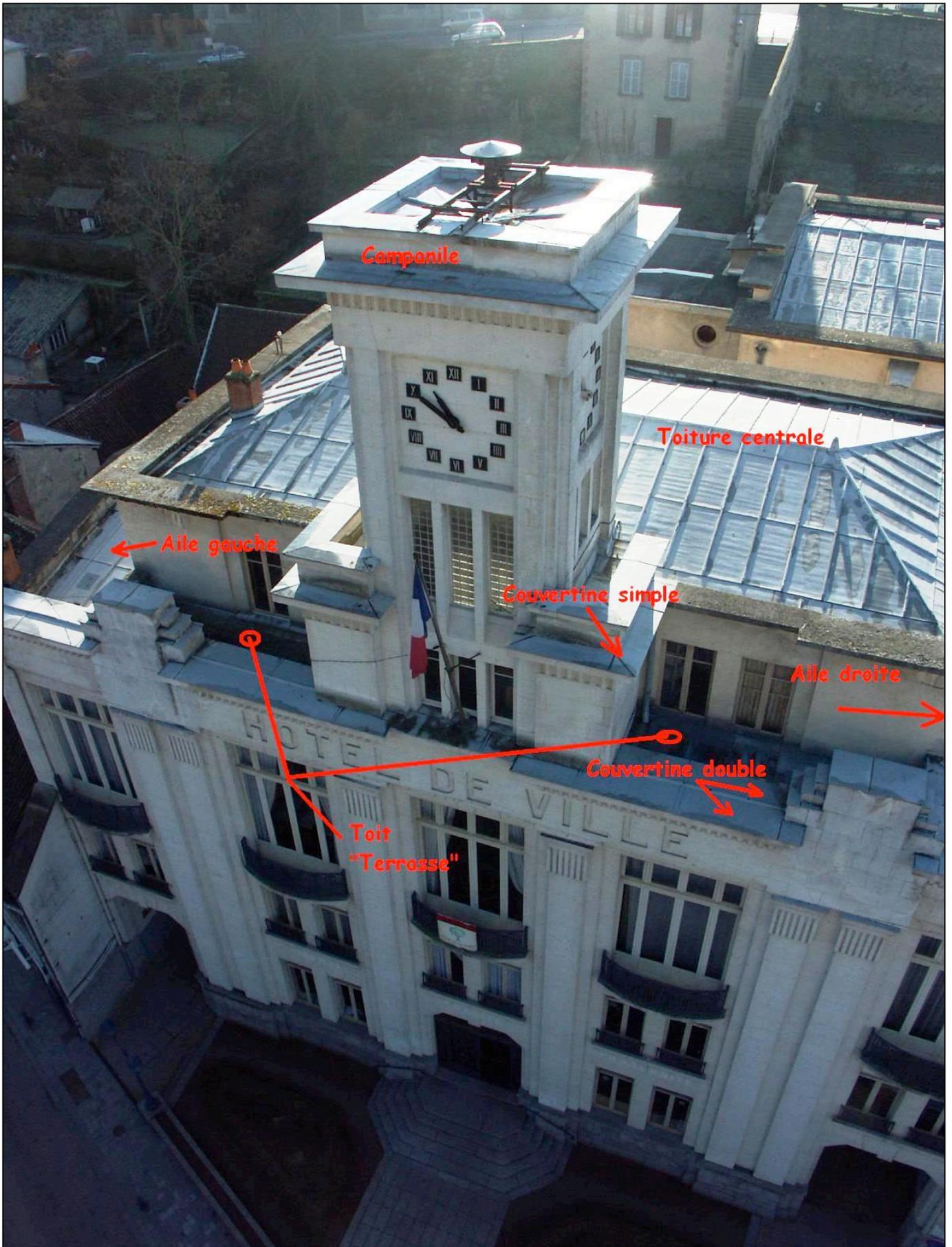
Désignation des ouvrages	Quantités	P.U.	Total HT
<b><u>Toitures de l'Hôtel de Ville</u></b>			
-			
Travaux préparatoires, installation de chantier, protections et échafaudage.	1,00 ens	3 000,00	3 000,00
<b><u>Façade principale</u></b>			
<b><u>Toit Terrasse Gauche et Droit côté rue</u></b>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	10,50 m <sup>2</sup>	13,50	141,75
Voligeage 18mm en sapin traité.	10,50 m <sup>2</sup>	23,50	246,75
Couverture en zinc à joints debout, compris pattes coulissantes et fixes.	10,50 m <sup>2</sup>	66,50	698,25
Relief de tête en zinc, compris solin au mortier bâtard.	11,80 ml	39,50	466,10
Appui de fenêtre en zinc.	4,00 U	200,00	800,00
Sortie de ventilation en zinc naturel.	2,00 U	50,00	100,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	11,80 ml	71,50	843,70
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00
Talon de chéneau.	4,00 U	34,50	138,00
Habillage de mur en zinc.	3,40 m <sup>2</sup>	845,00	2 873,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	3,00 ml	53,00	159,00
<b><u>Aile Gauche</u></b>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	45,00 m <sup>2</sup>	13,50	607,50
Voligeage 18mm en sapin traité.	45,00 m <sup>2</sup>	23,50	1 057,50
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	45,00 m <sup>2</sup>	79,50	3 577,50
Faîtage zinc ventilé type VM941.	4,50 ml	36,00	162,00
Relief latéraux en zinc, compris solin au mortier bâtard.	20,00 ml	61,50	1 230,00
Appui de fenêtre en zinc.	3,00 U	200,00	600,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	9,00 ml	71,50	643,50
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00
Talon de chéneau.	4,00 U	34,50	138,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	7,00 ml	53,00	371,00
Solin.	20,00 ml	50,00	1 000,00
<b><u>Toiture Centrale</u></b>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	190,00 m <sup>2</sup>	13,50	2 565,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	190,00 m <sup>2</sup>	23,50	4 465,00
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	190,00 m <sup>2</sup>	79,50	15 105,00
Faîtage zinc ventilé type VM941.	14,00 ml	36,00	504,00
Arretier zinc ventilé type VM941.	26,00 ml	39,50	1 027,00
Epis zinc identique à l'existant.	2,00 U	200,00	400,00
Sortie de ventilation en zinc naturel.	2,00 U	50,00	100,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	69,50 ml	71,50	4 969,25
Naissance de chéneau.	7,00 U	43,00	301,00

Retour de chéneau.	6,00 U	46,00	276,00
Talon de chéneau.	2,00 U	34,50	69,00
Joint de dilatation type VM.	12,00 ml	55,00	660,00
Solin.	60,00 ml	50,00	3 000,00
<u>Aile Droite</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	60,00 m²	13,50	810,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	60,00 m²	23,50	1 410,00
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	60,00 m²	79,50	4 770,00
Faîtage zinc ventilé type VM941.	5,00 ml	36,00	180,00
Relief latéraux en zinc, compris solin au mortier bâtard.	26,00 ml	61,50	1 599,00
Appui de fenêtre en zinc.	3,00 U	200,00	600,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	10,00 ml	71,50	715,00
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00
Talon de chéneau.	4,00 U	34,50	138,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	7,00 ml	53,00	371,00
Solin.	36,00 ml	50,00	1 800,00
<u>Toiture "sur" Escalier d'Honneur</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	108,00 m²	13,50	1 458,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	108,00 m²	23,50	2 538,00
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	108,00 m²	79,50	8 586,00
Faîtage zinc ventilé type VM941.	20,00 ml	36,00	720,00
Arretier zinc ventilé type VM941.	6,50 ml	39,50	256,75
Noe zinc naturel de 0,40 de développé à double agraffure, compris pinces, plis et pattes de fixation.	2,10 ml	86,50	181,65
Relief latéraux en zinc, compris solin au mortier bâtard.	6,00 ml	61,50	369,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	60,00 ml	71,50	4 290,00
Naissance de chéneau.	5,00 U	43,00	215,00
Talon de chéneau.	2,00 U	34,50	69,00
Joint de dilatation type VM.	11,00 ml	55,00	605,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	20,00 ml	53,00	1 060,00
Solin.	66,00 ml	50,00	3 300,00
<u>Couverture du Campanile</u>			
Travaux préparatoires, installation de chantier, nacelle (28ml), protections et échafaudage spécifiques.	1,00 ens	4 500,00	4 500,00
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	15,00 m²	13,50	202,50
Voligeage 18mm en sapin traité.	15,00 m²	23,50	352,50
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	15,00 m²	79,50	1 192,50
Relief latéraux en zinc, compris solin au mortier bâtard.	15,00 ml	61,50	922,50
Noe zinc naturel de 0,40 de développé à double agraffure, compris pinces, plis et pattes de fixation.	9,00 ml	86,50	778,50
Naissance de chéneau.	1,00 U	43,00	43,00
Dépose de la couvertine simple largeur (50cm).	39,00 ml	8,00	312,00
Fourniture et mise en place de couvertine zinc simple largeur (50cm), compris fonçure bois.	39,00 ml	90,00	3 510,00
<b>Sous-Total estimatif</b>			<b>100 407,70</b>

<b>Façade arrière</b>			
<u>Toit Terrasse "avant-droit"</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	40,00 m <sup>2</sup>	13,50	540,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	40,00 m <sup>2</sup>	23,50	940,00
Couverture en zinc à joints debout, compris pattes coulissantes et fixes.	40,00 m <sup>2</sup>	66,50	2 660,00
Relief de tête en zinc, compris solin au mortier bâtard.	13,00 ml	39,50	513,50
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	8,00 ml	71,50	572,00
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00
Talon de chéneau.	4,00 U	34,50	138,00
Habillage de mur en zinc.	5,00 m <sup>2</sup>	845,00	4 225,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	8,00 ml	53,00	424,00
Solin.	13,00 ml	50,00	650,00
<u>Toit Terrasse "arrière-droit"</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	35,00 m <sup>2</sup>	13,50	472,50
Voligeage 18mm en sapin traité.	35,00 m <sup>2</sup>	23,50	822,50
Couverture en zinc à joints debout, compris pattes coulissantes et fixes.	35,00 m <sup>2</sup>	66,50	2 327,50
Relief de tête en zinc, compris solin au mortier bâtard.	12,00 ml	39,50	474,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	7,00 ml	71,50	500,50
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00
Talon de chéneau.	4,00 U	34,50	138,00
Habillage de mur en zinc.	5,00 m <sup>2</sup>	845,00	4 225,00
Descente zinc Ø125, compris coudes.	8,00 ml	53,00	424,00
Solin.	12,00 ml	50,00	600,00
<u>Toiture Centrale</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	360,00 m <sup>2</sup>	13,50	4 860,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	360,00 m <sup>2</sup>	23,50	8 460,00
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	360,00 m <sup>2</sup>	79,50	28 620,00
Faîtage zinc ventilé type VM941.	18,00 ml	36,00	648,00
Sortie de ventilation en zinc naturel.	2,00 U	50,00	100,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	36,00 ml	71,50	2 574,00
Naissance de chéneau.	6,00 U	43,00	258,00
Retour de chéneau.	6,00 U	46,00	276,00
Talon de chéneau.	2,00 U	34,50	69,00
Joint de dilatation type VM.	18,00 ml	55,00	990,00
Solin.	70,00 ml	50,00	3 500,00
<u>Toiture sur Chaufferie</u>			
Dépose de l'existant, compris zinc, volige et évacuation.	80,00 m <sup>2</sup>	13,50	1 080,00
Voligeage 18mm en sapin traité.	80,00 m <sup>2</sup>	23,50	1 880,00
Fourniture et mise en place couverture zinc à tasseaux de 50mm, compris couvre joint.	80,00 m <sup>2</sup>	79,50	6 360,00
Faîtage zinc ventilé type VM941.	8,00 ml	36,00	288,00
Sortie de ventilation en zinc naturel.	2,00 U	50,00	100,00
Chéneau zinc naturej, dév. 1.00, ép. 0.80,	8,00 ml	71,50	572,00
Naissance de chéneau.	2,00 U	43,00	86,00



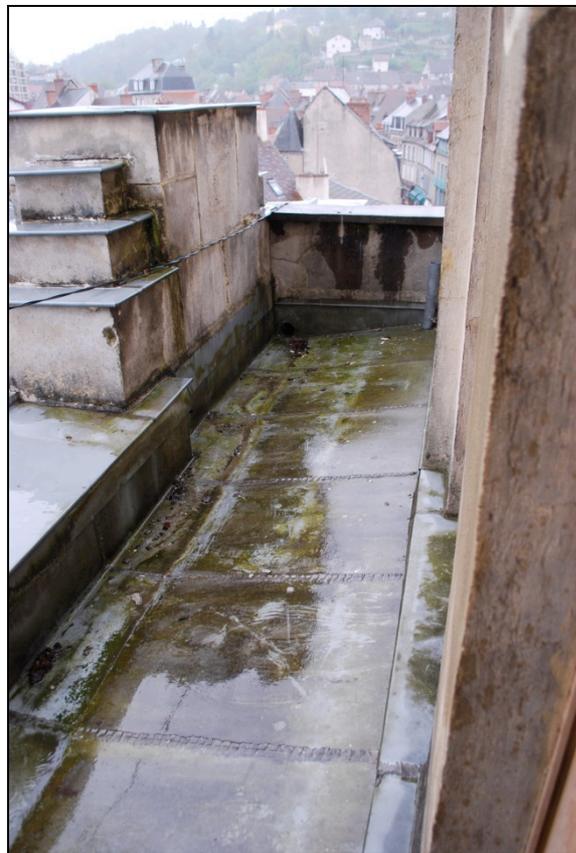
## **DIAPORAMA TOITURES HÔTEL DE VILLE**



Façade Principale



Toiture « sur » Escalier d'Honneur



Toit terrasse Gauche



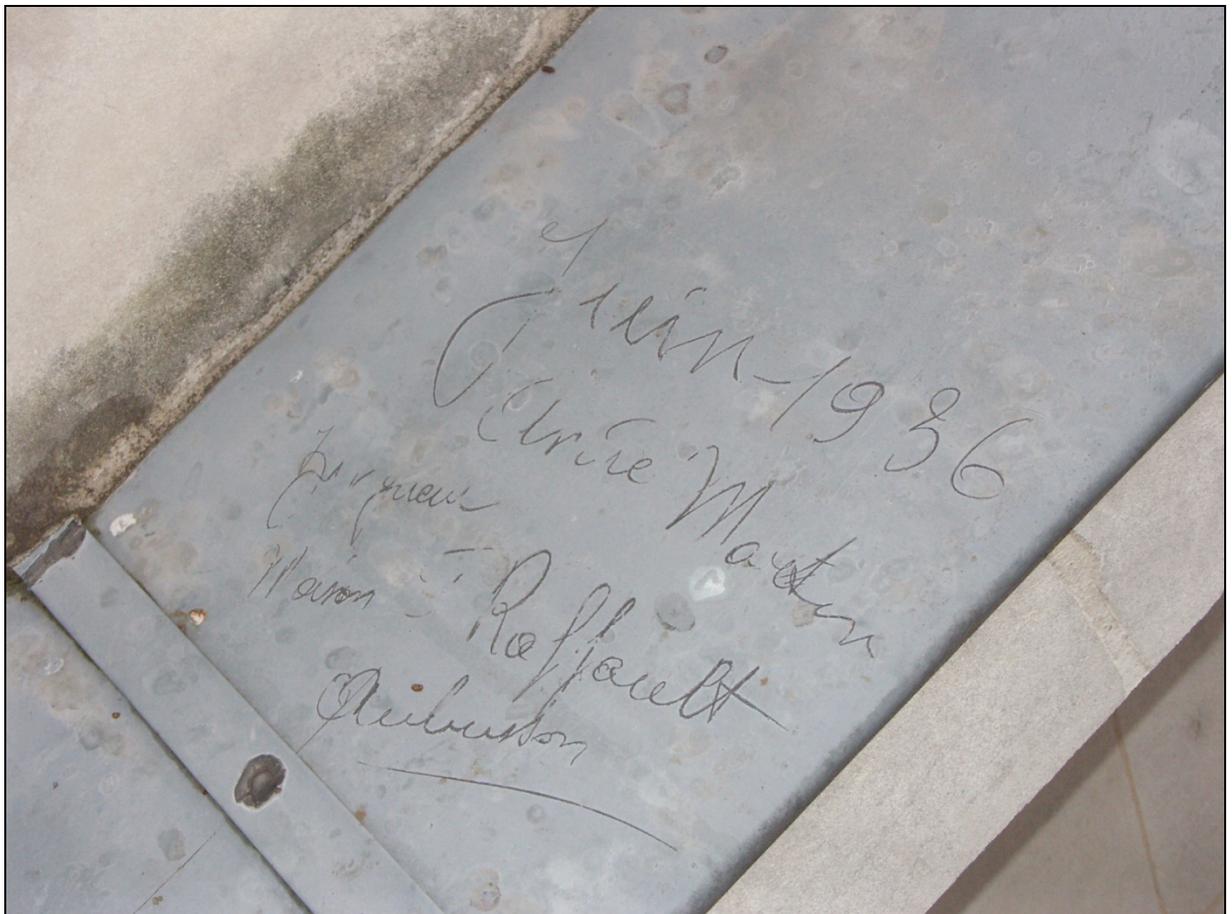
Aile Gauche



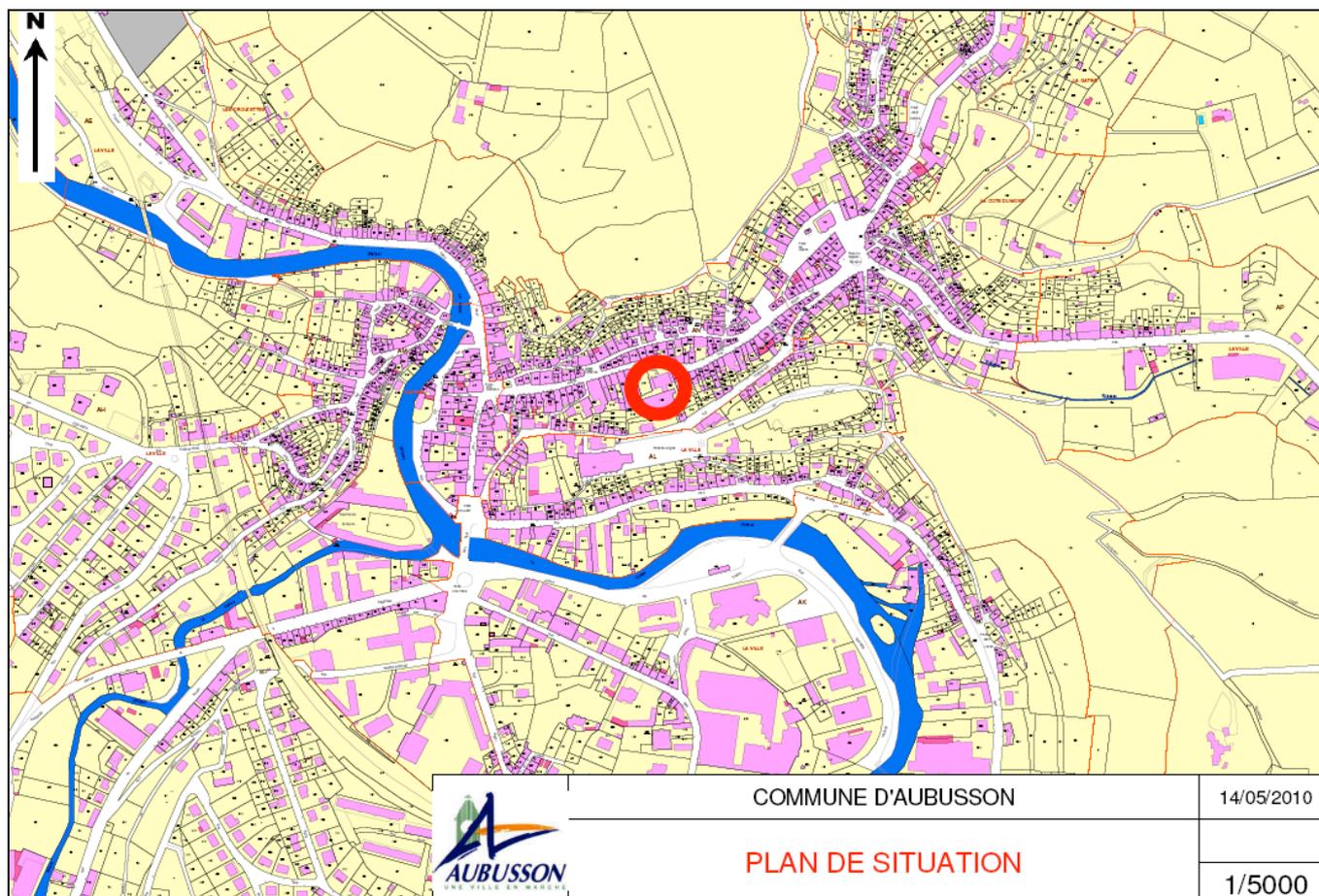
Aile Droite



Toiture Centrale



## PLAN DE SITUATION



**M. le Maire** souligne qu'en raison de la modification des dotations de l'Etat, la Préfecture de la Creuse ne conservera pas le montant total de ses dotations 2010 (DGE 3 500 000 € et DDR 1 300 000 € soit 4 800 000 €). Il remarque que l'arrondissement d'Aubusson a pu obtenir 43 % de cette dotation en 2010, alors qu'habituellement le ratio était de 70 % pour Guéret et 30 % pour Aubusson. Pour l'équilibre harmonieux du département, il faut que les communes de l'arrondissement présentent des dossiers et qu'ils soient prêts à être réalisés.

Le chantier de la MEFAA, prévu sur 18 mois, débutera en mars/avril 2011, et s'étalera sur deux exercices budgétaires.

**Mme LEGROS** remarque que la saison du boycott est sans doute terminée puisque l'Etat est sollicité pour des subventions...

**M. le Maire** répond que l'assemblée des maires et adjoints de la Creuse a voté le gèle des relations avec les services de l'Etat, mais sans pénaliser les administrés, ni les collectivités.

**Mme LEGROS** interroge ensuite sur la location de bureaux dans les locaux de la MEFAA par le CIO

**M. le Maire** a essayé, en vain, de joindre le C.I.O. Cet organisme a toujours été présent dans la phase de mise en place de la MEFAA et sa dérobade remet en cause l'ensemble des services pour les demandeurs d'emploi. Le tarif de location est de 90 € le m2 par an, et la commune maintient son engagement sans tenir compte de la réactualisation à 120 €.

**M. DIAS** note que le CIO d'Aubusson voudrait bien venir dans les nouveaux locaux, mais c'est le Rectorat qui fait des difficultés.

## **Vote unanimité**

## **Questions diverses**

**Mme LEGROS** voudrait connaître le nombre de terrasses de café utilisées toute l'année.

**Mme DEFEMME** répond que pour l'occupation des terrasses, saisonnière ou annuelle, les droits à payer sont calculés en fonction des places de stationnement supprimées.

**Mme LEGROS** se fait la porte parole du Rotary Club d'Aubusson qui, pour l'année Sandeau, devait organiser une conférence avec Mme GUINOT, et suite à un article paru dans la presse, la même démarche semble avoir été suivie par la municipalité. Mme LEGROS demande donc où et quand la mairie organise cette conférence.

**Mme DECHEZLEPRETRE** répond que ni le lieu, ni la date n'ont été arrêtés, mais elle recevra volontiers le Président du Rotary pour en parler.

**Mme LEGROS** évoque ensuite le dossier Tapisserie, avec la formation mise en place pour les nouveaux lissiers qui l'inquiète quant à sa durée (2 ans) et ses débouchés. Par ailleurs, elle demande si les élèves sont initiés à la création d'entreprise, au marketing, et s'il y a des possibilités d'embauche à la sortie. Elle regrette enfin le manque d'exploitation du classement de la tapisserie au patrimoine immatériel de l'Unesco, en évoquant la publicité faite, sur ce thème, par le Val de Loire.

**M. le Maire** explique que la première réaction à ce classement, c'est la Cité de la Tapisserie qui a certainement bénéficié de cette reconnaissance internationale en obtenant des engagements financiers de l'Etat, de la Région et du département. Le lancement du concours ouvert aux créateurs, artistes, designers, architectes, a eu des retombées dans la presse spécialisée et 340 réponses sont parvenues à Aubusson, les articles seront prochainement disponibles sur le site internet de la cité de la tapisserie. Après plusieurs années d'isolement, Aubusson doit redevenir la ville phare du textile.

**Mme DEFEMME** indique que l'office de tourisme vend des passeports pour des séjours à AUBUSSON, capitale de la tapisserie.

**M. SEBENNE** souligne qu'il n'a rien vu de particulier dans les revues d'art, le nombre important de réponses au concours s'explique par le montant des prix. Le prix est assimilé aux droits d'auteur, et 60 000 €, cela fausse le marché, le prix est surdimensionné. Il suggère de travailler avec des partenariats européens.

**M. SEBENNE** revient ensuite, photos à l'appui, sur l'état de l'avenue d'Auvergne, et demande une intervention des services techniques.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, **la séance est levée à 19 H 30.**